

## **Demande d'allocation aux handicapés et d'avantages sociaux et fiscaux.**

### **Que faire ?**

- En cas de handicap, il vous est possible d'obtenir une allocation ou différents types d'avantages sociaux (exonération de taxes sur le véhicule automobile, radio – télé – redevance, etc....) ou fiscaux (réduction sur le précompte immobilier, sur l'impôt des personnes physiques).
- Se présenter au service population pour signer la demande de documents auprès du S.P.F. Sécurité sociale, Rue de la Vierge Noire, 3c à B-1000 Bruxelles.